

LA PETITE ENFANCE DES QUARTIERS POPULAIRES À L'ÉPREUVE DES INÉGALITÉS

À partir du cycle de qualification organisé par le CRPVE à destination des acteurs et professionnels de la petite enfance et de la question éducative (mars-juin 2014)

Par Chafik HBILA, sociologue à Jeudevi, chercheur associé à la chaire de recherche sur les questions de jeunesse de l'EHESP Rennes

Octobre 2015

TABLE DES MATIÈRES

La petite enfance, grande oubliée des réflexions liées aux quartiers prioritaires ?..	5
Une famille française en pleine mutation.....	5
Un champ nouveau à explorer pour le CRPVE	6
Objectifs du cycle de qualification.....	6
Programme du cycle de qualification	7
Publication mode d'emploi	7
1. Interroger les politiques publiques de la petite enfance en France	9
Le regard de Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue.....	9
La politique petite enfance de la CAF.....	12
La petite enfance, une priorité des caisses d'allocations familiales régulièrement réaffirmée.....	12
Les objectifs de la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2013-2017.....	13
Malgré tout, des EAJE qui accueillent encore trop peu les enfants de familles défavorisées.....	14
Synthèse du débat avec Laurent Ortalda, Responsable du pôle « Petite enfance » du Département enfance et parentalité de la CNAF	17
2. La petite enfance à l'épreuve des inégalités sociales.....	19
Des écarts importants entre enfants selon les différents milieux sociaux.....	19
L'analyse de Terra Nova sur les impacts de la pauvreté dans le développement cognitif et linguistique de l'enfant	19
La petite enfance, investissement éducatif le plus rentable	21
S'inspirer des expériences concluantes	22
Les dix recommandations-clés de Terra Nova.....	23
3. Petite enfance et parentalité, deux faces d'une même pièce	24
L'expérience de l'ACEPP	24
La participation des parents au cœur du projet.....	26
Le professionnel : « un chef d'orchestre » ?.....	27

Un fonctionnement souple.....	27
L'ACEPP permet des formations sur la pédagogie de la diversité.....	28
Promouvoir des crèches parentales dans les quartiers prioritaires.....	28
L'ouverture à tous : mixité sociale, culturelle et ethnique à l'intérieur des structures.....	29
La séparation, puis l'adaptation : un travail primordial.	30
4. Les professionnels de la petite enfance en question.....	32
Enjeu de cohérence éducative auprès du public de la petite enfance.....	32
Enjeu de mixité et d'accueil de toutes les familles	35
Enjeu de la relation du public petite enfance à la réussite éducative où la relation aux parents est souvent mise en avant sans toujours déboucher sur des actions concrètes.	40
En guise de conclusion : une réflexion à poursuivre.....	42
Bibliographie sélective	43
Présentation de Chafik Hbila.....	45
Présentation du CRPVE.....	46

La petite enfance, grande oubliée des réflexions liées aux quartiers prioritaires ?

Une famille française en pleine mutation

INTERROGER la place de la petite enfance dans les quartiers prioritaires, c'est le faire au regard d'une famille française en mutations. Selon le bilan démographique de l'INSEE, en 2009, l'âge moyen du premier accouchement s'établissait à 29,9 ans et avait, pour la première fois, franchi la barre des 30 ans en métropole. Aussi, la part des enfants nés de mères âgées de 35 ans ou plus a atteint les 22% en 2009, soit une multiplication par quatre en trente ans. Nous noterons que, cette même année, 53% des naissances ont eu lieu hors mariage, contre 37% en 1994.

Aussi, les mutations du marché de l'emploi ne sont pas sans conséquences sur les familles. Au cours des 50 dernières années, la proportion de femmes participant au marché du travail a fortement progressé. En 2011, l'INSEE estimait qu'entre 25 et 49 ans, le taux d'activité des femmes s'élevait à environ 84%, contre moins de 50% dans les années 1960, même si l'on constate que les emplois peu qualifiés, souvent partiels et précaires restent surtout féminisés (INSEE, Données sociales : la société française, 2006). Pourtant, cette augmentation du taux d'activité des femmes au cours de ces dernières décennies n'a pas provoqué d'effet d'entraînement dans les quartiers prioritaires puisque celui-ci s'y élève à seulement 47,9% (ONZUS, 2012). Or, au regard des responsabilités familiales qu'elles endossent et de leurs ressources sociales et socioéconomiques, la question de la place des femmes en zone urbaine sensible (ZUS) se pose avec force.

Aussi, la petite enfance représente une période déterminante dans le processus de socialisation d'un individu comme temps d'acquisition des principales transmissions qui vont marquer son devenir. Comprendre les enjeux de la petite enfance dans ce processus apparaît donc comme une nécessité à partir de laquelle il est possible de s'interroger sur les spécificités de ce public dans les quartiers prioritaires : quels sont les besoins de la petite enfance dans un processus de socialisation ? Vers quoi doit tendre ce dernier ? En quoi les inégalités sociales et territoriales impactent-elles les processus de socialisation dans les quartiers prioritaires ?

A cet égard, une multiplicité d'acteurs interviennent dans le secteur de la petite enfance, avec des compétences diverses, et dont la responsabilité n'est pas toujours identifiée. Mais les différentes solutions de prise en charge et de garde du public petite enfance dépendent souvent moins des besoins et souhaits des familles que des revenus et des op-

portunités offertes par le territoire, ce qui n'est pas sans conséquences dans les processus de socialisation des enfants durant cette période ainsi que sur leur épanouissement.

De plus, l'importance de trouver un mode de garde pèse lourdement sur les femmes, souvent davantage impliquées dans l'éducation de leurs enfants que leur conjoint. Ainsi, cette division sexuée du travail est source d'inégalité entre les sexes. De ce point de vue, la question de l'accompagnement des familles apparaît comme cruciale afin que les femmes ne soient plus en situation de pallier les lacunes de l'accueil de la petite enfance en mettant entre parenthèses, voire en sacrifiant, leur carrière professionnelle.

Cet accompagnement est d'autant plus nécessaire que le nombre de familles monoparentales ne cesse de croître depuis quarante ans. Selon l'INSEE, elles sont aujourd'hui 2,5 fois plus nombreuses qu'en 1968. En 2005, 17,7% des enfants de moins de 25 ans vivaient dans une famille monoparentale, contre 7,7% en 1968¹. En 2011, 21,6% des familles avec enfants sont monoparentales, contre 12,4% en 1990².

Les politiques publiques de la petite enfance posent non seulement la question de l'éducation de ce public au regard de ses besoins mais également celle de l'égalité femmes-hommes. Il ne s'agit là que de quelques constats qui invitent les acteurs de la politique de la ville à se pencher sur la question.

Un champ nouveau à explorer pour le CRPVE

Un cycle de qualification en direction des acteurs de la petite enfance a été proposé à l'initiative des membres du conseil d'administration du CRPVE. Ces derniers ont estimé que les réflexions relatives aux quartiers et à la politique de la ville ignoraient trop largement le public de la petite enfance.

Une vingtaine d'acteurs ont participé à cette démarche, situés sur deux niveaux d'échelle d'intervention, ce qui ne pouvait que l'enrichir :

- Le niveau décisionnel, de responsabilité et de coordination
- L'action de terrain auprès des familles et du public

Objectifs du cycle de qualification

- Mieux comprendre les processus de socialisation de la petite enfance et les enjeux de la parentalité dans les quartiers prioritaires.
- Cerner les besoins spécifiques de la petite enfance en quartier prioritaire au regard du contexte socioéconomique et de la sociologie des familles.

1 www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1195

2 Ibid.

- Interroger la place des femmes dans la prise en charge et l'éducation de la petite enfance au regard des questions d'égalité « femmes-hommes ».
- Interroger la pertinence des différents modes de garde au regard des besoins spécifiques de la petite enfance en quartier prioritaire.
- Interroger la place des différentes professionnalités dans le secteur de la petite enfance en quartier prioritaire.
- Interroger la place de la politique de la ville dans les politiques publiques de la petite enfance.

Programme du cycle de qualification

Le cycle de qualification s'est déroulé en 2014 sur quatre demi-journées, traitant chacune d'une thématique particulière :

- 25 mars 2014 : « La petite enfance à l'épreuve des inégalités sociales » ; avec Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue et directrice de recherche au CNRS.
- 29 avril 2014 : « Petite enfance et parentalité » ; avec l'intervention de Michèle Clausier, coordinatrice formatrice parentalité/diversité à l'Acepp (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), et Lola Leymarie, coordinatrice de l'Acepp 91.
- 27 mai 2014 : « La petite enfance à l'épreuve des inégalités sociales » ; avec Liem Binh Luong de la fondation Terra Nova.
- 24 juin 2014 : « Politiques publiques de la petite enfance à l'échelle locale » ; avec Laurent Ortalda, responsable du pôle « Petite enfance » du Département enfance et parentalité de la CNAF.

Publication mode d'emploi

La présente publication se veut une synthèse des interventions et des échanges du cycle de qualification. Elle est constituée de quatre grandes parties :

La première partie pose le cadre des politiques publiques de la petite enfance, notamment à travers l'intervention de la CAF. Le lecteur y retrouvera, en préambule, l'analyse de Jacqueline Costa-Lascoux sur l'évolution de la prise en charge de la petite enfance ces dernières décennies.

La seconde partie s'intéresse aux impacts des inégalités sociales dans les trajectoires éducatives des enfants. Basée sur les apports de Terra Nova, elle explique en quoi la pe-

La petite enfance représente l'investissement éducatif le plus rentable et présente cinq projets innovants en direction de ce public.

La troisième partie revient sur l'expérience de l'ACEPP afin d'analyser les différents processus par lesquels sont associés les parents dans l'accueil de la petite enfance à l'échelle d'une structure ou d'un territoire.

La quatrième et dernière partie met en évidence trois enjeux relatifs à l'action publique de la petite enfance dans les quartiers prioritaires : enjeu de cohérence éducative, enjeu de mixité et d'accueil de toutes les familles et enjeu de la relation du public petite enfance à la réussite éducative.

1. Interroger les politiques publiques de la petite enfance en France

Le regard de Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue

HISTORIQUEMENT, les politiques de la petite enfance ont été liées aux dynamiques démographiques. Il s'agissait de favoriser les naissances autant que le travail des femmes et la mixité sociale. Les milieux sociaux y étaient notamment beaucoup plus variés.

Un enjeu de définition

Personne ne définit la petite enfance. Il y a ceux pour qui la petite enfance se situe par rapport à la scolarité : 0-2/3 ans ; il y a ceux pour qui c'est après le nourrisson jusqu'à 6 ans, âge de la scolarité obligatoire. En somme, la petite enfance est définie en fonction des lieux d'accueil : crèche, PMI, etc., à savoir un ensemble de classifications qui dépendent des dispositifs et non de la vision de l'intérêt de l'enfant.

En Europe, la France a été exemplaire sur la petite enfance dans la période de l'après-guerre. Quand deux tiers des femmes ne travaillaient pas en Allemagne, plus de la moitié des femmes françaises travaillaient grâce aux crèches. Il y avait, dès 2 ou 3 ans, les jardins d'enfants. Que s'est-il passé depuis ?

Un enjeu de mixité sociale et de genre

Il n'existe plus de mixité sociale dans les crèches. Or, la mixité sociale constitue toujours, plus que jamais, un véritable enjeu pour l'action publique de la petite enfance. Il faudrait que tout le monde puisse y accéder et ce n'est pas le cas. Les offres organisées répondent à des publics particuliers. Nombreuses sont les familles à considérer que l'accueil en crèche ne leur est pas destiné. Certaines, au regard de leurs faibles ressources, n'auront jamais de place en crèche.

Il faut aussi ajouter les familles des classes moyennes qui ne sont pas accueillies en raison d'un manque de places, ce qui génère chez elles de la frustration et de la colère estimant qu'elles n'entrent jamais dans les dispositifs.

Interroger l'action en direction de la petite enfance, c'est également interroger la place des pères car il n'y a pas de mixité de genre dans le secteur de la petite enfance. Cette mixité n'est quasi-jamais interrogée, même si les pouvoirs publics affichent l'ambition de faire accéder des hommes aux métiers de la petite enfance.

Réinterroger les métiers de la petite enfance

D'ailleurs, les métiers de la petite enfance se sont multipliés avec des professionnels bien formés dans une grande variété de secteurs : santé, linguistique, handicap, etc. Pour autant, les professionnels éprouvent souvent un sentiment de déclassement lorsqu'ils travaillent avec des familles qui ne partagent pas leurs référentiels d'intervention. Aujourd'hui, le développement des familles monoparentales exigent une approche spécifique. Les mutations de la famille invitent à repenser les métiers de la petite enfance.

Les modes d'apprentissage doivent être individualisés. Cela fait partie de la revalorisation des métiers de la petite enfance. Il faut énormément de connaissance généraliste et des connaissances techniques très pointues.

A cet égard, peut être cité le système suédois qui valorise l'accueil de tous les enfants dès la naissance. Ceux-ci passent par une pluralité de systèmes coordonnés par des enseignements qui ont pour mission d'assurer la continuité éducative. Il s'agit d'une politique qui nécessite des budgets importants. Pour autant, ce système se heurte à la montée du multiculturalisme qui multiplie les conceptions de l'enfant, les façons de le situer dans la généalogie, de le nommer, de le nourrir, de concevoir sa relation à la fratrie, ses relations de genre, etc. Tous ces éléments réinterrogent aujourd'hui les acteurs suédois de la petite enfance.

Rappelons ici que l'interculturel ne se limite pas à l'étranger. C'est aussi entre professions et inter-partenariat. Tous n'ont pas les mêmes références, le même vocabulaire, les mêmes rôles et les mêmes fonctions. En revanche, la posture est la même.

Petite enfance et parentalité : un lien évident

Aussi, le lien entre politique de soutien à la parentalité et petite enfance est évident : les deux ne peuvent être distingués. Les droits de l'enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant doit constituer la base du travail éducatif. On ne peut plus accepter des phrases comme : « mon enfant m'appartient, je peux en faire ce que je veux ». L'intérêt supérieur de l'enfant va jusqu'au bien-être. Quand nous travaillons à partir de ce paradigme, nous ne sommes plus forcément prisonniers des opérateurs et des financeurs, etc. car on remet l'enfant au centre de l'action. Dans ce cadre, des passerelles et des continuités éducatives s'imposent. Il s'agit là d'une posture qui joue sur les démarches professionnelles.

D'un point de vue éducatif, on ne met pas les enfants dans des lieux d'accueil pour les séparer de la famille, et les déposséder de leur rôle éducatif.

Les relations aux parents varient-elles avec les classes d'âge ? Est-ce qu'on se situe différemment et quelle parole entend-on des parents ?

Des méthodes de conditionnement au langage sont expérimentées dans certains territoires dès l'âge de 3 mois. Le schéma découle de la psychologie comportementale.

Quid du rôle des parents et des professionnels dans leur marge de manœuvre ? La famille est le premier éducateur, premier dans la durée, car porteur de mémoire en situant l'enfant dans une généalogie et en lui offrant un cadre. Dans les pratiques, il est tout-à-fait possible de travailler avec les familles, de confronter les points de vue, voire les malentendus, culturels et autres. Il n'y a pas de modèle éducatif figé mais des bonnes pratiques qui peuvent être travaillées avec les parents. Les professionnels ne peuvent pas se substituer aux parents. La spécificité de la petite enfance réside dans son investissement affectif. L'enfant en a absolument besoin et par ce biais se noue la première reconnaissance de l'enfant et des familles.

Dans le cadre de la réussite éducative, des actions peuvent être développées à l'échelle des familles en prenant en compte les petits enfants.

Pour une approche intégrée de la petite enfance dans les politiques publiques

Quid des schémas territoriaux des services aux familles³ ? Ces schémas proposent une action qui s'étend de la périnatalité jusqu'aux adolescents.

La petite enfance, c'est une pluralité de financeurs. Il y a un enjeu économique évident à mettre en avant. Aux États-Unis, James Heckman, prix-Nobel d'économie, a démontré qu'un dollar pour la politique de la petite enfance, c'est 10 dollars de gagné pour la suite⁴. Le décrochage scolaire coûte tellement cher... Or, à l'occasion des projets d'établissement, des projets éducatifs, des PEDT, la petite enfance risque une nouvelle fois d'être oubliée⁵.

Il y a des politiques publiques diverses : sociales, de santé, etc. Et la petite enfance est un peu la quadrature du cercle : comment rétablir un minimum de mixité sociale, de genre, faire en sorte qu'il y ait un minimum de passerelles avec la suite, comment faire en sorte que la petite enfance soit au cœur d'une interrogation énorme. Qu'entend-on par éducation pour ce moment ?

Tous les cloisonnements auxquels fait face la petite enfance ne vont pas dans le sens des textes de l'UNESCO qui prônent l'intérêt supérieur de l'enfant.

Finalement, les professionnels de la petite enfance font de l'éducation globale et, de ce point de vue, ne peuvent être que co-éducateurs, avec les parents. Il faut donc tendre vers un projet de territoire, réfléchir à une politique éducative à l'échelle de la ville. En faire une priorité. Il est indispensable de rester vigilant face aux risques toujours plus grands de marchandisation et de privatisation de l'intervention petite enfance.

3 www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2322/archives-courantes-des-communiqués,2467/annee-2014,3022/lancement-des-schémas-territoriaux,17031.html

4 Cf. partie 2 de la publication.

5 Cf. collectif « Construire Ensemble la Politique de l'Enfance » (<http://cep-enfance.blogspot.fr/>), texte du 28 janvier 2014 pour une véritable politique de la petite enfance.

La politique petite enfance de la CAF

La petite enfance, une priorité des caisses d'allocations familiales régulièrement réaffirmée

L'objectif de la CAF est de favoriser la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale. Pour cela, les caisses d'allocations familiales :

- informent et accompagnent les familles ;
- accompagnent les porteurs de projets ;
- financent les modes d'accueil collectifs et individuels ;
- contribuent, *in fine*, à la structuration de l'offre d'accueil sur le territoire.

Chaque année, c'est environ 77 milliards d'euros consacrés aux différentes missions des Caf, répartis comme suit :

- 52,6 milliards d'euros de prestations en faveur des familles ;
- 24,4 milliards d'euros pour la lutte contre la précarité.

Concernant la politique de la petite enfance, les objectifs des modes d'intervention des Caf sont de :

- Solvabiliser le recours à un mode d'accueil par le versement aux familles des différents modules de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ;
- Structurer l'offre d'accueil en apportant directement une subvention d'investissement ou de fonctionnement aux établissements d'accueil de jeunes enfants, mais aussi en soutenant les professionnels de l'accueil individuel.

L'action des CAF repose essentiellement sur les fonds affectés, à savoir :

- Les aides à l'investissement (environ 105 000 places financées par les 7 plans crèches, dont 14 000 en 2012) ;
- Les aides au fonctionnement *via* la prestation de service unique (PSU) ;
- Le CEJ qui concerne environ trois quart des équipements ;
- Des soutiens aux expérimentations et appels à projets (Espoirs Banlieue, handicaps, innovation, etc.).

Les objectifs de la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2013-2017

La COG 2013-2017 a été bâtie sur une évolution budgétaire + 7,5% par an, pour, *in fine*, un Fonds National d'Action sociale (FNAS) qui atteindra 6,6 milliards en 2017 (soit 2 milliards d'euros de plus que pour l'année 2012).

Pour le secteur de la petite enfance, la COG cible les objectifs suivants :

1. Réduire les disparités territoriales et les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant.
2. Poursuivre le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.
3. Structurer une offre globale de service pour l'accueil du jeune enfant en développant l'information et l'accompagnement des familles.

Au 1er janvier 2012, la France a comptabilisé 823 000 naissances et 4,9 millions d'enfants de moins de 6 ans. C'est pourquoi le renforcement du développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires est une priorité partagée entre l'Etat et la CNAF avec pour objectifs, sur la COG 2013-2017, la création de :

- 200 000 nouvelles solutions d'accueil proposées aux parents ;
- 100 000 solutions nouvelles en matière d'accueil collectif ;
- 100 000 enfants supplémentaires accueillis au domicile des assistantes maternelles.

Les CAF interviennent également pour permettre à de nouveaux assistants maternels d'exercer leur profession en leur versant le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil et la prime à l'installation.

Parmi les objectifs de la COG en matière de petite enfance figure également le Plan de rénovation des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) doté de 14 millions d'euros par an. Une partie du parc des crèches est ancien, l'objectif consiste donc, pour la CNAF, à éviter la fermeture de 1 400 places par an.

Dans la même perspective, la COG développe le huitième Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèches (Ppicc) doté de 660 millions d'euros. Entièrement décentralisé, ce plan permet d'accorder une subvention d'un montant compris entre 7 400 et 15 000 euros par place nouvellement créée.

Enfin, pour ce qui concerne le but de réduire les disparités territoriales et les inégalités

sociales en matière d'accueil du jeune enfant, le rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil représente un axe fort de la COG, qui se fixe deux objectifs :

- Concentrer 75% de l'augmentation nette des places d'accueil collectif dans les territoires prioritaires ;
- Viser une progression du taux de couverture global (accueil collectif et individuel) dans les territoires prioritaires deux fois plus rapide que dans les territoires situés au-dessus de la moyenne nationale.

Le ciblage des zones prioritaires est basé sur trois critères définis nationalement :

- Le taux de couverture en accueil des jeunes enfants ;
- Le potentiel financier par habitant ;
- Le revenu net moyen déclaré par foyer fiscal.

Dans le cadre de cet objectif de rééquilibrage territorial, afin de développer l'accueil collectif, la COG prévoit un fonds de rééquilibrage de 125 millions d'euros. En plus de la PSU et du CEJ, une aide au fonctionnement par place nouvelle comprise entre 300 et 1 400 euros est accordée. Pour l'accueil individuel, une enveloppe de 10,2 millions d'euros à horizon 2017 est prévue au titre de la prime d'installation pour les assistantes maternelles.

Malgré tout, des EAJE qui accueillent encore trop peu les enfants de familles défavorisées

Comme le note Terra Nova dans son rapport intitulé *La lutte contre les inégalités commence dans les crèches*⁶, non seulement les crèches accueillent encore trop d'enfants issus de familles défavorisées mais peinent aussi largement à s'imposer comme de véritables lieux éducatifs pour ces dernières. Nous reprenons ici le propos du rapport, page 4 :

« La France compte parmi les pays les mieux armés pour atteindre ces objectifs, mais nous pourrions tellement mieux faire ! Nous avons la chance de disposer d'un nombre de crèches important et qui continue à croître, notamment grâce à des financements publics ambitieux. Pourtant, ces établissements accueillent encore trop peu de jeunes enfants issus de milieux défavorisés, alors que ce sont eux qui bénéficieraient le plus de crèches à haute qualité éducative : la France compte 20 % d'enfants de familles pauvres ; les crèches françaises, seulement 8% environ. Les enfants pauvres sont aujourd'hui 20 000 à être accueillis en crèche ; ils seraient 50 000 s'ils l'étaient autant que les autres. L'État, qui l'a bien compris, tente depuis longtemps d'augmenter le taux d'enfants défavorisés dans les structures d'accueil collectives : le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté a

6 Op. Cit.

fixé pour la fin du quinquennat un objectif de 10% d'enfants issus de milieux défavorisés dans les crèches. Toutefois, le facteur déterminant sera la mobilisation des élus locaux. La croissance du nombre total de crèches en France est un atout unique pour atteindre ces objectifs : il ne s'agit pas d'évincer les couples bi-actifs des crèches, mais de profiter des nouvelles places pour inclure davantage de familles pauvres. Les crèches sont un besoin important pour toutes les familles ; mais pour les enfants pauvres, elles peuvent changer le cours d'une vie.

Surtout, nos crèches sont encore trop peu conçues comme des lieux d'éducation. Les structures d'accueil collectif concentrent aujourd'hui essentiellement leurs efforts sur les aspects sanitaires et de sécurité, ainsi que sur le développement psycho-moteur, le développement affectif et la sociabilité des enfants. Or, l'éducation commence avant l'école : la petite enfance doit être conçue comme un moment à part entière de l'éducation – peut-être même l'un des plus importants. L'objectif n'est pas de faire travailler les enfants dès deux ans, mais de reconnaître qu'ils ont besoin d'être stimulés de manière méthodique pour leur développement. Les professionnels de la petite enfance sont nombreux à reconnaître l'intérêt d'une telle démarche ; il convient désormais de l'organiser, de la stimuler et de la tester. La France ne peut plus se permettre de ne pas tout entreprendre pour sa jeunesse. L'égalité des chances passe par la haute qualité éducative dans les crèches : à nous de nous en donner les moyens. »

Plus loin, concernant la politique de la ville, page 27 de son rapport, Terra Nova dresse le bilan du Plan Espoir Banlieues de 2008 pour sa partie petite enfance :

« Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville occupent souvent des emplois précaires ou atypiques (temps partiel, contrats temporaires, horaires atypiques). En raison de ces rythmes professionnels particuliers, de situations financières fragiles et de difficultés de mobilité (éloignement des bassins d'emploi, coût temporel, financier et parfois psychologique des déplacements), la conciliation vie familiale - vie professionnelle est un enjeu spécifique de ces territoires. »

À partir de ce constat, le Comité Interministériel des Villes a lancé en 2008 un appel à projets visant à soutenir les expérimentations de gardes d'enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers populaires (en particulier celles des 215 quartiers prioritaires de la dynamique « Espoir Banlieues »).

Les projets sélectionnés répondent au moins à un des six objectifs suivants :

- favoriser les démarches d'insertion et d'émancipation sociale des familles, et notamment des femmes ;
- faciliter l'insertion professionnelle des familles et leur permettre notamment l'accès aux métiers de la petite enfance et des services à la personne ;

- permettre la conciliation vie professionnelle / vie familiale / vie sociale ;
- répondre aux attentes spécifiques des familles monoparentales ;
- favoriser le lien social et l'entraide entre parents, notamment par leur participation au sein du lieu, et/ou par l'implication du lieu d'accueil dans la vie de quartier ;
- favoriser l'égalité des chances en mettant des actions d'éveil et de socialisation de l'enfant adaptées à la diversité des familles.

230 projets ont été sélectionnés à la suite de cet appel à projets, permettant la création ou l'adaptation de 2 500 places d'accueil, pour un coût global de plus de 72 millions d'euros, dont 30 millions au titre du complément « Espoir Banlieues ». 22 de ces initiatives ont été distinguées comme étant particulièrement innovantes. Ces bonnes pratiques répondent à deux catégories de besoin des familles vulnérables : les besoins professionnels et les besoins socioéconomiques. Il s'agit principalement d'offres d'accueil plus souples (horaires décalés ou étendus, relais entre différents modes de garde, offre à la carte) et articulées avec des parcours d'insertion ou de formation des parents.

Malgré la variété des initiatives sélectionnées, le Plan Espoir Banlieues présente deux limites importantes. D'une part, son objectif essentiel était le soutien à l'emploi des parents : la promotion de l'égalité des chances par la stimulation du développement des enfants accueillis n'était qu'un objectif périphérique. D'autre part, l'évaluation de l'impact de ses actions a été négligée : les modalités d'évaluation n'ont été ni clairement énoncées, ni centralisées, ce qui ne permet pas de mesurer rigoureusement l'effet des projets financés.

C'est notamment sur le constat d'un accueil trop faible d'enfants de familles défavorisées que s'est ouvert le débat entre les participants au cycle de qualification et Laurent Ortalda, responsable du pôle « Petite enfance » de la CNAF.

Synthèse du débat avec Laurent Ortalda, responsable du pôle « Petite enfance » du Département enfance et parentalité de la CNAF

La CAF fixe à 10 % l'accueil d'enfants de familles défavorisées à l'échelle nationale, quand les territoires les dépassent largement.

Beaucoup de gestionnaires s'alarment ou s'inquiètent du coût important que représente l'accueil d'enfants de familles défavorisées. Ainsi, il semble plus logique pour les élus de privilégier, pour une place en crèche, un enfant dont les deux parents travaillent qu'un enfant dont les parents ne travaillent pas. Face à cela, Laurent Ortalda constate qu'une partie des financements de la CAF ne cible pas les besoins.

« A Grigny, par exemple, il y avait beaucoup d'assistantes maternelles au chômage. On a mis en place un système de tiers-payant pour la PAJE. Ne faut-il pas davantage prendre ce type d'initiatives ? Cette solution permettrait peut-être un meilleur équilibre à l'échelle locale. » (un intervenant dans la salle (IDS))

Dans une visée plus globale cherchant à rendre plus pertinente la politique de la CAF, la question du mode de comptabilité des 10 % peut être posée en privilégiant non pas l'EAJE mais le territoire :

« Compter les 10 % à partir du territoire a plus de sens. Pour nous, ce serait bénéficier d'un diagnostic plus précis sur qui est accueilli en crèche. Ce qu'on n'a pas forcément à ce jour en dehors de quelques données d'enquête. » (Laurent Ortalda)

La Cour des comptes a relevé en 2013 dans un rapport sur la petite enfance que l'attribution des places de crèche n'est pas transparente partout. En effet, les critères d'attribution sont loin d'être uniformes :

« Les besoins sont nombreux et cette histoire de critères relève d'une équation impossible à résoudre, quelle que soit la solution que vous retenez. » (IDS)

Aussi, la nature des postes occupés par les parents est souvent peu prise en compte. Or, la CAF relève que les personnes travaillant à temps partiel sont généralement peu favorisées dans l'obtention des places en crèche.

De plus, face à des besoins très importants, avec des villes où les listes d'attente se rallongent, les choix deviennent drastiques et les priorités se fondent alors sur l'aspect financier, ce d'autant plus que les modes de financement de la CAF à travers la PSU apparaissent contradictoires :

« Sur le taux de facturation, qui résulte de l'écart entre le réel et le facturé, ce qu'il faut comprendre c'est que les crèches se trouvent pénalisées du fait même qu'elles remplissent leurs missions. Or, lorsque vous répondez à des besoins de familles en insertion, très

désocialisées, leur faire signer un contrat c'est prendre le risque de ne pas les voir jouer le jeu des horaires parce qu'elles ne sont pas en mesure de le faire. De plus, cette famille va s'absenter plus souvent, partir plus tôt, etc. Donc les accueillir c'est être pénalisé dans le taux de facturation. C'est là une injonction contradictoire de la CAF. » (IDS)

Sur ce point, Laurent Ortalda reconnaît que la CAF fixe aux collectivités des objectifs multiples en matière d'accueil de la petite enfance, ce qui n'est pas simple pour ces dernières. Cependant, il relève, statistiques à l'appui, que la CNAF a fait face par le passé à un écart considérable entre l'acte facturé et la présence réelle des enfants, et cet écart n'a cessé d'augmenter, ce qui justifiait des mesures pour l'enrayer. Aussi, il note que la CAF a misé sur un système d'incitation.

« La CAF et les Villes sont dans des positions différentes, certes. Mais on a décidé sur la circulaire de 2014, plutôt que de vous donner une liste d'obligations, de vous dire ce qu'on attend ; il vous appartient ensuite de faire des choix. La difficulté est de parvenir à concilier le tout, l'articulation vie familiale-vie professionnelle comme l'insertion. » (Laurent Ortalda)

Concernant le budget de fonctionnement d'un EAJE pour lequel la masse salariale peut représenter 90%, des participants expliquent que leur municipalité opte pour des délégations de service public (DSP) :

« On a créé beaucoup de places mais on a dû en geler beaucoup parce que la formation de professionnels de la petite enfance n'a pas forcément suivi et on a eu du mal à composer les équipes pour faire tourner correctement un équipement. Cela ajoute à la complexité de rentabiliser au mieux un mode d'accueil mais aussi de le faire tourner en trouvant du personnel qui se fait de plus en plus rare. On a souvent des jeunes étudiants qui sortent de leur formation qui sont de moins en moins armés à faire face aux problématiques sociales. » (IDS)

Sur cette problématique du personnel, la CAF ne dispose malheureusement pas de prise directe.

2. La petite enfance à l'épreuve des inégalités sociales

Des écarts importants entre enfants selon les différents milieux sociaux

EN MOBILISANT la littérature scientifique consacrée à la petite enfance, Terra Nova, dans son rapport intitulé *La lutte contre les inégalités commence dans les crèches*⁷ réalisé en 2011, note que le processus global de l'enfant repose sur deux piliers : une composante « cognitive » (langage, apprentissage et raisonnement) et une composante « non-cognitive » (estime de soi, confiance en soi, interactions sociales). A partir de cette grille de lecture, Terra Nova observe que la pauvreté a un effet négatif sur le développement cognitif et linguistique de l'enfant, comme elle entraîne chez lui une insécurité affective et un manque de confiance en soi.

- Un enfant issu de milieu favorisé parle 1 000 mots à trois ans, alors qu'un enfant du même âge issu d'un milieu défavorisé n'en parle que 500.
- Un enfant pauvre a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant issu de milieu favorisé (Betty Hart et Todd Risley, *The early catastrophe*, 2004)
- Les inégalités sociales se transmettent aux jeunes générations de manière diffuse mais massive.
- Une sous-représentation des enfants pauvres en crèche : les enfants pauvres représentent 20% de la population des jeunes enfants, mais seulement 8% des inscrits en crèche. Pour une égale représentation, il faudrait 30 000 places supplémentaires (chiffres de l'étude « Mode de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 »).
- La crèche est encore trop peu un lieu d'éducation (tutelle du ministère des affaires sociales).

L'analyse de Terra Nova sur les impacts de la pauvreté dans le développement cognitif et linguistique de l'enfant

« L'opposition entre l'inné et l'acquis est depuis longtemps dépassée : l'environnement a un impact précoce, durable et large sur le développement cognitif et non-cognitif.

Cette importance des stimulations extérieures a pour conséquence qu'à trois ans, les inégalités sociales face au développement sont déjà très fortes. Ces inégalités portent à la fois sur le développement cognitif et non-cognitif des enfants.

⁷ Fondation Terra Nova, *La lutte contre les inégalités commence dans les crèches*, rapport 2011.

Les premières études s'intéressant aux différences entre enfants ont d'abord porté sur la comparaison des Quotients Intellectuels (QI) entre jumeaux ou entre enfants adoptés (Loehlin, Horn et Willerman, 1989). L'étude d'enfants adoptés a montré que leur QI était plus influencé par le niveau socio-économique des familles d'accueil que celui de leurs mères biologiques (Phillips et *al*, 1998). L'impact direct de la pauvreté a été observé empiriquement dans de nombreuses études depuis les années 1990 : les enfants issus des familles les plus défavorisées présentent en moyenne un QI plus bas que les enfants issus des classes aisées, toutes choses égales par ailleurs (Duyme et *al*, 1999).

En fait, 60% de la variation du QI est due à une différence tenant au langage. Le vocabulaire, une de ses composantes importantes, est fortement dépendant de l'environnement. L'acquisition du langage commence extrêmement tôt, avec tout d'abord la reconnaissance de sons, ensuite l'acquisition de mots et enfin la compréhension de leur signification. On assiste à partir de 18 mois à une "explosion du langage" : un enfant apprend en moyenne 9 mots par jour. Malheureusement, cette soif de mots n'est pas toujours étanchée : il a été montré qu'une exposition tardive au langage entraînait un retard à l'apprentissage de la langue, avec des conséquences graves au niveau du vocabulaire, de l'attention ou de la lecture, qui sont beaucoup moins résilients (Newport, 1991 ; Neville et Mills, 1997). La maîtrise du langage est donc essentielle dans le développement de l'enfant. Une bonne communication entre l'enfant et ses parents diminue les situations de stress pour l'enfant qui n'arrive pas à exprimer ses désirs, et pour les parents qui n'arrivent pas à interpréter les pleurs : cette corrélation entre maîtrise du langage et diminution des troubles de l'attention et du comportement est prouvée (Crockenberg, 1981, Guranick et *al*, 1996), et des méthodes simples ont montré leur efficacité. En effet, une étude comparant les attitudes des parents pendant des activités quotidiennes, telle que l'habillage ou le repas, a montré que le QI pouvait être augmenté de 60 % simplement grâce à l'enrichissement de ces activités par des commentaires, des questions ou des actions faisant participer activement l'enfant (Hart et Risley, 1995).

Malheureusement, il semble que ces attitudes stimulantes se retrouvent surtout dans les familles aisées, de même qu'une corrélation positive a été constatée entre niveau socio-économique et vocabulaire de l'enfant issu de ces milieux (Phillips, 2000 ; Collins, 2000). On sait ainsi qu'en moyenne les enfants de milieu défavorisé sont moins stimulés que les autres (MacLanahan, 2004) ; les femmes de niveau socio-culturel élevé, qui travaillent plus et, partant, passent moins de temps avec leurs enfants, consacrent tout de même plus de temps que les autres aux activités d'éveil.

Par ailleurs, la moindre stabilité des couples de familles défavorisées nuit au bien-être et au développement des performances de l'enfant. Les enfants de ces familles bénéficient de moins de stimulation langagière. Ce déterminisme social précoce du langage s'explique par l'inégalité des ressources en développement du langage que chaque en-

fant trouve dans sa famille. Après la naissance, l'exposition précoce au langage dans le contexte familial prédit en effet la richesse du vocabulaire des enfants et plus tard la qualité des aptitudes verbales et des capacités de lecture et d'écriture (Duncan *et al.*, 1998). 30 millions de mots en moins : c'est la différence entre ce qu'entendent un enfant pauvre et un enfant issu de milieu socio-culturel favorisé (Hart & Risley, 2004)⁸. »

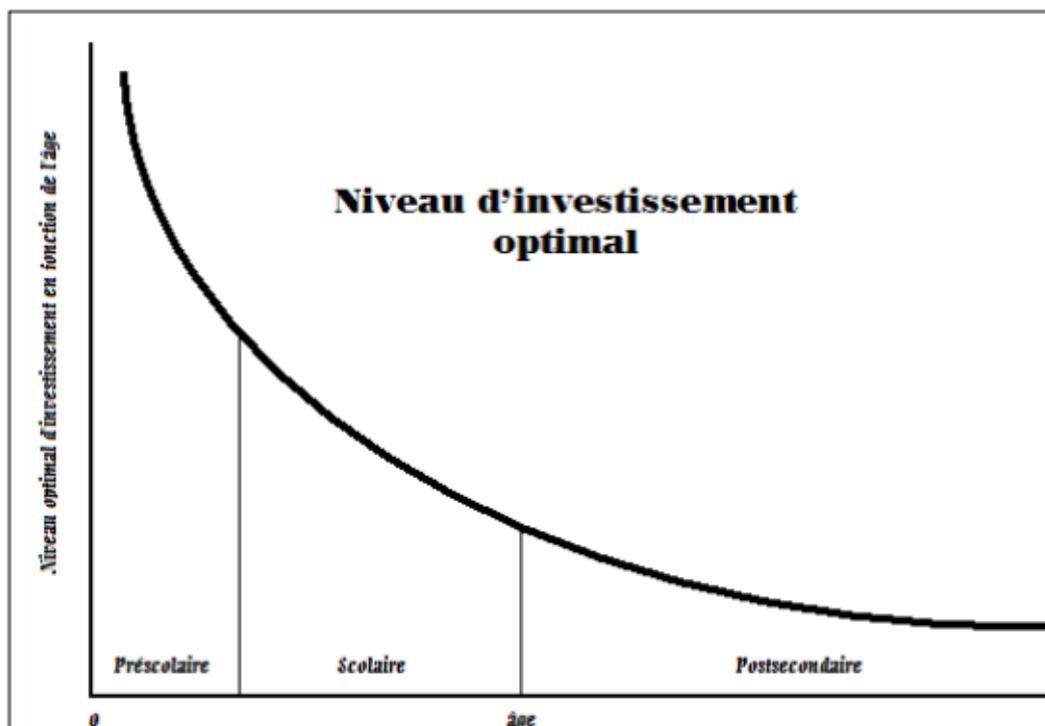
La petite enfance, investissement éducatif le plus rentable

En observant les dépenses évitées grâce à l'investissement dans des crèches à haute qualité éducative, dans les domaines de l'école, de l'insertion, des prestations sociales, de police et de justice, les crèches sont, selon Terra Nova, l'investissement éducatif le plus rentable socialement et économiquement.

C'est ce que démontre James Heckman, en évaluant un certain nombre de programmes mis en œuvre en direction de la petite enfance : l'investissement éducatif le plus profitable pour la puissance publique est celui réalisé lors des premières années de l'enfant. Les programmes d'interventions précoces ont un effet synergique avec les programmes d'aides ultérieurs : « les compétences engendrent d'autres compétences » (Heckman, 2013). Ce rendement décroissant des investissements éducatifs publics est en outre d'autant plus marqué que les enfants concernés sont d'origine défavorisée.

À travers sa célèbre courbe, Heckman modélise l'impact des interventions publiques en fonction de l'âge auquel elles interviennent :

⁸ Rapport, *La lutte contre les inégalités commence dans les crèches*, pp. 11 et 12.



S'inspirer des expériences concluantes

Terra Nova relève un certain nombre d'actions innovantes et pertinentes, qui produisent des impacts dans la socialisation des jeunes enfants. Elles représentent toutes des initiatives donnant à voir le champ des possibles en matière de refonte des pratiques professionnelles auprès de la petite enfance.

- *Perry preschool program*, 1962-1967, Michigan, USA.

123 enfants de 3 à 5 ans bénéficient de deux sessions de stimulation ludique tous les jours de la semaine (deux heures et demie le matin, une heure et demie l'après-midi). L'objectif est de favoriser l'émergence de capacités non cognitives. En plus, des séances collectives sont organisées pour favoriser les aptitudes sociales. La durée du programme a été de 30 semaines, et 5 classes d'âge. Les enfants bénéficiaires sont comparés à un échantillon témoin et, à long terme, on constate une meilleure réussite scolaire, une meilleure réussite socio-économique et une meilleure responsabilité sociale.

- *L'étude Carolina Abecedarian* : 1972, USA.

Un groupe d'enfants a suivi un programme d'éveil en crèche et de soutien à la parentalité. Les résultats ont été suivis sur plusieurs décennies. Il fut constaté, à l'issue de l'étude, que les enfants qui ont bénéficié du programme ont, entre autres, davantage accès aux études supérieures (36% contre 14% pour le groupe test), davantage accès à des emplois qualifiés (67% contre 41%) et moins fumeurs (61% contre 45%).

- *Parler Bambin*, France, Grenoble, 2006.

Le projet met en pratique, chaque semaine, trois séquences de 15 minutes individualisées et structurées dans un objectif d'éveil linguistique. La coopération avec la famille y est primordiale. Les résultats montrent qu'il y a un fort impact sur le développement linguistique chez les enfants ayant un niveau de départ faible.

Terra Nova précise que *Parler Bambin* a déjà bénéficié à plus de 15 000 enfants et a commencé à se diffuser largement en France (Ille-et-Vilaine, Grenoble, Lille...). « Ce qui n'était qu'une expérience locale est aujourd'hui un programme activement porté par un réseau national de collectivités, et facilement applicable à d'autres contextes locaux. La France se targue d'être un pays d'innovation sociale. Celle-ci a le mérite d'avoir démontré son efficacité et elle est généralisable. Il faut aujourd'hui en susciter d'autres encore plus ambitieuses : en expérimentant, en évaluant et en changeant d'échelle, de telles innovations peuvent transformer les crèches en armes cruciales de lutte contre les inégalités.⁹ »

⁹ Rapport, *La lutte contre les inégalités commence dans les crèches*, p. 5.

- *Jeux d'enfants*, 2009, Québec, transposition de l'expérience *Carolina Abecedarian*.

Les activités développées dans ce projet correspondent au comportement de l'enfant et non à son âge, grâce à des fascicules pédagogiques « boîte à outil ». Les démarches sont basées sur une individualisation maximale, l'implication des parents ainsi que la formation des intervenants.

- *Le programme Cap Qualité*, Québec.

Ce programme a pour objectif de mesurer le niveau de qualité des équipements sur la base d'une échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire (EEEP-S). Celle-ci concerne plusieurs aspects de la vie de l'enfant : environnement matériel, nature des activités, qualité des relations, etc. Cette échelle constitue aussi un outil de soutien à l'amélioration des structures.

Les dix recommandations-clés de Terra Nova

Afin de réduire les inégalités dès le plus jeune âge, Terra Nova, dans les conclusions de ses travaux sur la petite enfance, formule dix recommandations-clés aux divers acteurs intervenant auprès de ce public.

Quatre recommandations aux communes et aux intercommunalités :

1. Créer les nouvelles places de crèches en priorité dans les quartiers les moins aisés.
2. Donner la priorité aux familles défavorisées dans l'accès aux places de crèches, afin que les enfants de familles sous le seuil de pauvreté cessent d'être sous-représentés dans les crèches françaises.
3. S'inspirer des exemples de crèches de haute qualité éducative ayant fait leurs preuves.
4. Pour les communes les plus petites et les moins riches, développer la compétence Petite enfance des intercommunalités afin de pouvoir créer les places manquantes.

Trois recommandations aux conseils généraux :

1. Soutenir financièrement l'ouverture de crèches dans les zones du département les moins favorisées.
2. Conditionner les cofinancements départementaux à des critères d'accueil en crèche des enfants défavorisés.
3. Mettre les différents instruments départementaux de la petite enfance au service du développement éducatif : qualité éducative des crèches, formation et soutien aux assistants maternels, services de PMI et de soutien à la parentalité.

Trois recommandations à l'État et à la CNAF :

1. Assigner explicitement à la politique familiale un objectif d'égalité des chances.
2. Développer la recherche et l'expérimentation sur la petite enfance en incluant une évaluation scientifique externe dans les projets innovants financés par l'État ou la CNAF.
3. Modifier les règles de financement des crèches par la CNAF en modulant le niveau de la prestation de service unique selon la proportion d'enfants pauvres accueillis.

3. Petite enfance et parentalité, deux faces d'une même pièce

COMME le note Terra Nova dans son rapport, « la politique de la petite enfance doit être autant envisagée du point de vue des enfants que de celui des parents ; elle doit autant viser l'égalité des chances que l'appui aux couples qui travaillent ; on doit y parler autant d'éducation que de modes de garde¹⁰ ».

Terra Nova remarque que, « souvent, les parents venant chercher leur enfant le soir à la crèche, ne sont tenus au courant que d'informations de type sanitaire, comme l'alimentation ou la durée de la sieste. Or, il est indispensable d'informer précisément les parents sur les activités éducatives proposées, et de les faire adhérer à l'approche choisie, de façon à ce qu'ils puissent répliquer à la maison les exercices et les approches suivis à la crèche (ex : verbaliser, lire, encourager, etc.). En plus d'augmenter les chances de l'enfant, cela peut aussi bénéficier par ricochet à ses frères et sœurs, voire à un cercle familial et amical plus large¹¹ ».

C'est pourquoi, l'un des objectifs du cycle de qualification proposé par le CRPVE était d'échanger sur l'implication des parents dans les EAJE. Pour ce faire, l'ACEPP (Association des collectifs enfants parents professionnels) a présenté son expérience et son projet éducatif.

L'expérience de l'ACEPP

La fédération ACEPP est un mouvement parental indépendant, éducatif et citoyen. L'ACEPP représente et soutient un réseau d'initiatives parentales associatives : du multi-accueil aux micro-crèches, haltes-garderies, accueils enfants/parents, aux ludothèques associatives.

Le mouvement puise sa source dans la reconnaissance des crèches dites « sauvages » de 1968 (des étudiants y faisaient garder leurs enfants dans des appartements). Au départ, il s'agissait de l'Association Enfants Parents. Il s'agit d'un mouvement d'initiatives parentales, avec des positions politiques, engagé sur la question de la parentalité. On n'y parle pas de soutien à la parentalité mais d'accompagnement de la parentalité, entendu au sens que lui donne Maëla Paul¹², docteure en science de l'éducation, à savoir être aux côtés des parents, « à leur rythme là où ils veulent aller et non pas là où on voudrait les amener ».

Il existe 28 fédérations en France, ce qui représente 60 départements couverts par

10 Rapport, *La lutte contre les inégalités commence dans les crèches*, p. 4.

11 *Ibid.*, p.28.

12 Maëla Paul, *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, Paris, L'Harmattan, 2004.

l'organisation pour plus de 800 structures mobilisant quelques 900 adhérents et 42 000 bénévoles (dont 6 400 en Essonne).

Dans son organisation, l'ACEPP n'est pas un mouvement pyramidal. Chaque crèche, lieu d'accueil, est souveraine sur son propre projet, adhère à l'ACEPP quand elle se reconnaît dans ses valeurs, mais celle-ci n'a aucun contrôle sur les établissements. Par exemple, si dans un secteur géographique donné était formulée une orientation sur la diversité des publics accueillis, l'ACEPP ne dispose d'aucun pouvoir d'injonction afin de mettre en demeure une crèche de s'y plier.

Le mouvement a été créé dans les années 80 avec les objectifs suivants :

- Sensibiliser tous les partenaires sociaux à la prise en compte du jeune enfant dans la société ;
- Encourager la collaboration entre les parents et les professionnels ;
- Encourager la réflexion pour un travail de qualité auprès de l'enfant ;
- Promouvoir la place des parents au sein même des lieux d'accueil, s'inscrivant dans la vie locale.

Depuis 1980, les crèches de l'ACEPP sont reconnues comme toutes les autres. La seule différence réside dans la place accordée au parent. La création de crèches parentales relève souvent d'initiatives de parents et de partenaires. L'ACEPP propose alors un accompagnement à l'étude de besoins, la construction de partenariats et aide à l'élaboration du projet.

En Essonne, il existe 24 crèches à gestion et implication parentale. Il s'agit d'associations de parents qui administrent la crèche, accueillent et accompagnent les enfants. Elles emploient également des professionnels. La particularité du département, contrairement à d'autres, tient au fait que ces crèches ne sont pas implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cela s'explique, entre autres, par une implantation trop récente de l'ACEPP en Essonne - cinq années d'existence en 2013 -, qui n'a pas encore permis d'investir l'ensemble des territoires.

De manière générale, en Ile-de-France, il existe très peu de crèches ACEPP dans les quartiers prioritaires. Là encore, les raisons sont multiples et ne sauraient se résumer à l'idée que ce type de réponse ne serait réservé qu'aux familles issues des classes moyennes urbaines et péri-urbaines. Cela même si la construction du mouvement s'est faite, à l'origine, avec un public plutôt homogène, issu des classes moyennes, plutôt intellectuel. S'y retrouvaient des artistes, des étudiants et des enseignants.

La participation des parents au cœur du projet

Une spécificité de l'ACEPP qu'il est important de mettre en avant : en crèche parentale, les professionnels doivent envisager les parents à la fois comme employeurs et comme collègues.

« Généralement, lorsque nous envisageons la participation c'est sous la forme de permanences effectuées par le parent. On peut citer par exemple l'exigence d'implication des parents qui serait de deux heures par mois. » (Michèle Clausier)

Dans la pratique, l'expérience tend à démontrer que les parents souhaitent avoir le choix de la nature de leur implication, fondée sur le choix et l'intérêt qu'ils y trouvent. Il s'agit de leur donner la possibilité de faire des choses qu'ils savent faire, ou qu'ils souhaiteraient apprendre.

Il y aura investissement parental si on part de leur intérêt (plaisir), si ce n'est pas normé ou normalisé, si l'on respecte le rythme de chacun et si la diversité est également reconnue et acceptée.

« On constate que le système dysfonctionne lorsque l'on perd le sens. La participation des parents n'est pas un but en soi de fonctionnement de la crèche. Autrement dit, les parents ne sont pas là pour faire fonctionner la crèche. La participation obligatoire, le devoir affiché n'aide pas à la pérennité ! Il y a la nécessité d'un certain équilibre : quelle participation et sous quel mode ? Un seul model n'est pas souhaitable. » (Michèle Clausier)

Généralement, un certain nombre de ces parents s'investissent aussi ailleurs : le quartier, l'école, les associations, etc. Ils y acquièrent des compétences qu'il s'agit de mobiliser dans le cadre de la crèche parentale.

La participation des parents concourt à une continuité et une cohérence éducative pour l'enfant, et contribue à une construction identitaire par laquelle on reconnaît sa culture, ses pratiques familiales légitimées au sein du lieu d'accueil.

Pour les professionnels, la participation des parents, telle que conçue par l'ACEPP, facilite leur travail. Si dans les crèches les parents ont souvent peur d'être jugés par les professionnels, l'inverse n'en demeure pas moins vrai. En général, la coéducation, la coopération des parents et des professionnels vont de pairs avec la stabilité de l'équipe. C'est leur engagement réciproque qui rend possible cet espace. Si une équipe n'est pas favorable à la participation des parents, celle-ci devient alors impossible.

Le projet de l'ACEPP contribue quant à lui à ce que les professionnels s'en trouvent renforcés, mieux reconnus, et même valorisés par la présence active des parents. Celle-ci est synonyme d'enrichissement pour les professionnels qui puisent dans la confrontation

de différentes pratiques un renforcement de leur boîte à outils. Par exemple, un parent heureux de partager sa « technique d'endormissement » qui consiste à tapoter le dos de son bébé a permis à des professionnels de se l'approprier.

En ce qui concerne les parents, c'est à la fois une reconnaissance et une valorisation de leurs compétences, lesquelles, dès qu'elles sont reconnues, se développent. Il est généralement observé que lorsqu'il y a une vie associative, un investissement associatif, citoyen, les parents perpétuent cet investissement ailleurs. « Nous sommes là au service de l'enfant mais aussi avec des partenaires en coéducation. Tous les acteurs agissent ensemble pour l'enfant et le projet éducatif partagé : famille, structure, quartier, ville », explique Michèle Clausier.

Par exemple, des initiatives de parents dans la crèche peuvent être reprises par le centre social où les parents développent de l'accueil parents/enfants. Cette expérience représente à la fois un parcours formatif pour eux, voire, pour certains, un effet thérapeutique sur l'estime de soi.

Le professionnel : « un chef d'orchestre » ?

L'enfant est au centre, les parents sont reconnus à travers leur mission d'éducateurs. Il ne doit pas exister d'opposition entre les parents et les professionnels qui accompagnent. Il s'agit bien d'un travail collaboratif permanent avec une remise en question du projet.

Pour autant, un certain nombre de questionnements reviennent en permanence : n'est-ce pas se leurrer que de se dire que l'on peut prendre toutes les pratiques éducatives des parents ? Ne faut-il pas prendre en compte qu'en réalité, le parent peut agir sur son propre enfant mais pas sur les autres, en regardant cependant d'autres pratiques qui pourraient l'intéresser par la suite ?

Pour l'ACEPP, l'enfant sait faire des choix : « il faut tout un village pour éduquer un enfant », dit le proverbe africain. L'enfant est acteur et sait faire ses choix. Ne serait-ce pas l'enfant finalement le chef d'orchestre ? », s'interroge Michèle Clausier.

Plus largement, l'ACEPP ne promeut pas uniquement la place des parents mais privilégie la collaboration entre parents et professionnels. Il est nécessaire que chacun trouve sa place et y reste afin que le lieu fonctionne dans les meilleures conditions. Il est même souhaité, dans le cadre de cette collaboration, que des parents et des professionnels n'aient pas toujours le même point de vue dans la mesure où il existe différentes façons d'aborder une même situation.

Un fonctionnement souple

La souplesse dans le fonctionnement, et donc le « *turnover* » des parents est-il un problème ?

Certaines structures acceptent que des « anciens » restent dans le comité d'administration. Ce rôle d'administrateur n'est ainsi pas réservé aux parents dont l'enfant est présent deux ans par exemple, après quoi, il serait obligé de quitter cette fonction.

Il appartient, là encore, à la crèche de créer les conditions de la pérennité d'un engagement. Et pour éviter le risque d'une présence trop importante des anciens, sont instaurés des quotas : la grande majorité des membres du CA doit être parents d'enfants actuellement en crèche.

L'ACEPP permet des formations sur la pédagogie de la diversité

Comment travailler avec des pratiques éducatives différentes ? Comment dépasser le « choc culturel » et permettre à chacun de s'y retrouver. La formation des professionnels est très importante et permet une remise en cause de sa pratique : ce que l'on doit lâcher de son expertise, quel est son positionnement professionnel ?

Il y a peu d'expériences en France qui interrogent la question du sens. Les expériences existent mais ne sont pas forcément écrites. Sur le terrain, de nombreuses actions sont menées mais pas forcément diffusées. « Nous devons faire l'effort de communiquer sur les initiatives locales. »

Promouvoir des crèches parentales dans les quartiers en politique de la ville

Afin que des crèches parentales puissent voir le jour dans les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, il faut au préalable une volonté politique conjointe qui fédère les intérêts des parents, des professionnels et des partenaires.

En 1986, l'ACEPP initie un programme spécifique pour développer des crèches parentales dans les quartiers. Le défi à relever était de démontrer que des résidents de quartiers d'habitat social étaient capables de s'organiser en association, et de gérer des lieux d'accueil. Les partenaires financiers, très réservés à l'époque, refusaient de soutenir ces initiatives. La capacité de gestion de crèches, dans des quartiers multi-ethniques et culturels, composés de personnes d'origines étrangères, se heurtaient à un certain nombre de représentations qu'il a fallu déconstruire, explique Michèle Clausier : « incapacité à se mettre d'accord autour d'un projet éducatif collectif pour un lieu d'accueil, alors qu'ils ont des modèles éducatifs si éloignés les uns des autres, voir peu reconnus par rapport à un certain modèle de la société dominante ».

L'expérience de Vénissieux, dans le quartier des Minguettes, contribuera à lever les doutes. A l'origine, l'association fut créée par des mères du quartier. La responsable technique du lieu d'accueil instaura un principe de collaboration parents-professionnels

afin de promouvoir un équilibre dans les pratiques éducatives. Cette structure, nommée « Arc en ciel », est aujourd'hui forte d'une expérience de presque 30 ans.

Il est également intéressant de préciser ici que l'on emploie le titre de responsable technique à l'ACEPP et non celui de directrice. Il en est ainsi dans les crèches parentales, afin de bien souligner que ce sont les parents qui portent la responsabilité éducative, avec les professionnels comme partenaires.

L'ouverture à tous : mixité sociale, culturelle et ethnique à l'intérieur des structures

Mixité et ouverture, l'objectif n'est pas de tendre vers une mixité sociale et ethnique importante à l'intérieur des lieux, mais que ceux-ci puissent accueillir en leur sein une population qui soit la plus représentative de son territoire d'implantation. « La question de l'ouverture à tous c'est de pouvoir se poser la question : quels sont les publics auxquels on n'a pas accès ? Ou quels sont les publics qui n'ont pas accès à nos services et qui habitent dans la proximité en en éprouvant le besoin ? », s'interrogent Michèle Clausier et Lola Leymarie.

Ici, il est fondamental d'établir une nuance entre demande et besoin, « ce n'est pas parce qu'ils n'en font pas la demande qu'ils n'en ont pas besoin ». Par exemple, pour des motivations liées à l'emploi et à l'insertion pour des mères qui travaillent, il appartient aux professionnels d'entendre que les familles ont besoin de mode de garde. Ils doivent l'entendre et l'accepter, même si leurs lieux d'accueil offrent un service qui va bien au-delà du simple mode de garde. D'ailleurs, au-delà de ces familles, l'ACEPP observe une réalité : les parents viennent en crèche parentale souvent par défaut, faute d'avoir obtenu une place en crèche municipale.

Or, pendant très longtemps, les familles issues de l'immigration africaine et maghrébine étaient absentes des lieux d'accueil de l'ACEPP au nom d'une essentialisation des besoins. En effet, les professionnels, les partenaires et les parents pensaient que « dans ces quartiers-là, avec ces populations-là, il n'y en a pas besoin car, culturellement, ils ont la famille, etc. Preuve en est, il n'y a pas de demande ».

Les représentations portées sur familles par les professionnels constituent le premier frein des parents : la peur d'être jugés !

Le constat opéré par le réseau de l'ACEPP au fil des années est pourtant tout autre : ces familles sont souvent isolées. Si elles n'ont en effet pas l'habitude de laisser leurs enfants dans des lieux collectifs, elles craignent aussi d'y être jugées et dénigrées dans les valeurs éducatives qu'elles souhaitent transmettre.

Si ces craintes sont justifiées, il n'en reste pas moins qu'elles s'imposent comme des évidences et empêchent les familles de franchir la porte afin de se confronter à la réalité des pratiques du lieu d'accueil.

C'est pourquoi l'ACEPP met en évidence deux représentations réciproques qui s'affrontent et qui empêchent la rencontre mutuelle : celles des parents et celles des professionnels. Alors que beaucoup de structures en restent au *statu quo*, l'ACEPP promeut au contraire une démarche proactive : « ce n'est possible que si l'initiative vient du lieu d'accueil ! » Premier repère : « aller vers, communiquer aux partenaires qui nous sommes ». L'expérience démontre que ces démarches sont efficaces.

« Aller vers » c'est aussi aller vers les parents, en utilisant des outils de base tels que le bouche à oreille. Les parents se relaient ensuite l'information. Il faut également se saisir d'opportunités telles que les sorties, la présence sur le marché, les espaces publics ou encore les espaces jeux des parcs que fréquente la crèche. Les parents voient ainsi des enfants en activité au travers de pratiques dans lesquelles ils peuvent tout-à-fait se retrouver. Ils observent alors que la crèche est bien ancrée dans le quartier : « les enfants qui se retrouvent tous, et depuis toujours, dans un petit espace vert de la crèche. Il nous paraît très important que les enfants puissent être dehors, visibles de cette manière-là. C'est aussi une façon de lancer l'invitation aux parents à entrer dans les lieux et y rester le temps qu'ils veulent ».

Aussi, dans certaines crèches, les locaux ressemblent à un domicile familial : ils sont situés dans un appartement avec du mobilier et une décoration proche d'un univers familial.

« Les parents apprécient : "moi en fait ce qui me plaît dans ce qui n'est pas professionnel c'est que c'est familial !" . Précisons toutefois que la notion de professionnalisme du personnel qui y avait toute sa place également sans quoi ils ne s'y seraient pas retrouvés. »
(Michèle Clausier)

La séparation, puis l'adaptation, un travail primordial

En principe, dans le projet de l'ACEPP, les parents peuvent rentrer et rester tout le temps qu'ils souhaitent dans la crèche. Si le procédé les rassure (par exemple, une maman n'a réussi à se séparer de son enfant qu'au bout de quatre mois), dans la réalité, ils n'y restent pas toute la journée : « Nous avons toujours le fantasme qu'ils vont tous rester dans la crèche, qu'on va être débordés ! 30 parents dans la crèche, je ne l'ai jamais vu ! », annonce Michèle Clausier.

A l'ACEPP, lorsque l'on parle d'accompagnement et d'adaptation, il ne s'agit pas uniquement d'un travail auprès de l'enfant, il concerne tout autant la famille. L'accompa-

gnement de celle-ci est un préalable nécessaire à celui de l'enfant. L'enjeu réside ici dans la sécurité affective qui passe par une continuité éducative entre famille et lieu d'accueil. L'enfant quel que soit son âge, dispose déjà d'une pratique éducative.

« Nous allons souvent trop vite dans la présentation du lieu, avec l'idée qu'il va s'adapter le plus vite possible, alors qu'il faut une prise en compte de la diversité, un accueil individualisé, afin de pouvoir entrer dans un cadre collectif. » (Lola Leymarie)

Le projet commun et partagé est construit à partir du projet éducatif des parents. L'ACEPP observe alors un certain nombre de divergences portant sur les pratiques, les manières de faire, etc. (habiller, manger, etc.) mais rarement sur les valeurs du mouvement dans lesquelles les parents, quelle que soit leur origine sociale et culturelle, se retrouvent généralement. La connaissance des parents et de leurs pratiques éducatives pour tendre vers un projet commun apparaît donc comme primordiale au sein de l'ACEPP.

4. Les professionnels de la petite enfance en question

Dans les nombreux échanges organisés entre les participants au cycle de qualification émergent **trois enjeux saillants** que nous développons ici :

- **enjeu de cohérence éducative auprès du public de la petite enfance ;**
- **enjeu de mixité et d'accueil de toutes les familles ;**
- **enjeu de la relation du public petite enfance à la réussite éducative où la relation aux parents est souvent mise en avant sans toujours déboucher sur des actions concrètes.**

Enjeu de cohérence éducative auprès du public de la petite enfance

Le basculement d'une logique dite de « garde » à une logique dite d'« accueil » n'est pas sans remettre en question les projets de prise en charge du public de la petite enfance. Si, jusqu'à présent, on se contentait de parler d'accueil du jeune enfant, aujourd'hui, le terme d'éducation apparaît de plus en plus à travers la crèche comme espace éducatif et plus seulement comme lieu d'accueil.

« Comment, à trois mois, peut-on sortir de chez soi et se confronter à un ailleurs avec d'autres valeurs, d'autres pratiques, d'autres cultures, d'autres personnes ? Comment se saisit-on de tout cela pour pouvoir continuer à grandir et évoluer ? » (directrice d'un lieu-structure occasionnel)

La petite enfance représente un public, dont la prise en charge concerne une pluralité d'acteurs, bien que largement identifiée aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

« Face aux problèmes qu'on rencontre aujourd'hui, qui sont les partenaires ? Nous avons fait le choix de travailler avec le centre social, les assistantes sociales, la Mission Locale parce que nous avons aussi des jeunes mamans (pour elles, c'est un cercle vicieux : comme elles n'ont pas de place en crèche, elles ne peuvent pas faire de formation) ; je pense qu'il est important qu'on s'ouvre à d'autres acteurs éducatifs. Jusqu'à présent, nous ne l'avons pas fait, mais la demande et le contexte n'étaient pas les mêmes. » (responsable de service petite enfance)

Par exemple, une animatrice socioculturelle participant au cycle anime des temps en direction de la petite enfance avec les assistantes maternelles dans le cadre d'activités d'une ludothèque. La petite enfance représente un axe central du projet social de son équipement.

S'ajoutent également le lien et l'articulation au travail des assistantes maternelles, indépendantes et professionnelles, œuvrant dans le cadre de services divers. Les profils, la sociologie des assistantes maternelles comme les attentes formulées à leur endroit ne sont pas sans interroger les participants :

« Dans ma commune, il y a de grandes difficultés sociales avec un taux de chômage très élevé. Les assistantes maternelles sont souvent au chômage. Pôle Emploi incite souvent les femmes à devenir assistante maternelle. L'accueil occasionnel est très demandé chez nous. Et comme les assistantes maternelles n'ont pas trop de travail, elles acceptent souvent ces accueils occasionnels ; mais elles sont elles-mêmes souvent en insertion, la plupart sont des migrantes. La problématique de l'égalité femmes-hommes apparaît donc chez nous très fortement. » (responsable d'un relais d'assistantes maternelles)

Les participants au cycle de qualification se sont dits, en majorité, interpellés par la forte féminisation des professionnels du secteur et le manque de référentiels éducatifs dans leurs pratiques quotidiennes. Ils en déduisent que les représentations portées sur le public ont certes évolué, mais finalement très peu au regard des métiers qui l'entourent. Ces représentations ont été que peu réinterrogées dans leurs référentiels d'intervention.

« Il faut aussi favoriser la réussite de l'enfant, et notamment pour les enfants des familles les plus en difficulté, pour lesquels l'impact d'une prise en charge est très important. Pour moi, l'accueil de la petite enfance et le soutien à la parentalité sont deux problématiques totalement imbriquées. » (responsable de service petite enfance)

Autre problématique centrale des processus éducatifs auprès de la petite enfance : la question de la régularité de l'accueil. Sur ce point, les participants ont affiché des positionnements différents selon que l'on se situe dans l'intérêt de l'enfant ou celui des familles. Pour certains, la régularité de l'accueil est primordiale pour impulser des dynamiques éducatives ambitieuses, pertinentes et efficaces :

« Les termes de la petite enfance : « halte-garderie », « crèche », « accueil occasionnel » disparaissent au profit d'établissement d'accueil du jeune enfant. Je ne sais pas comment il faudrait appeler ces lieux : multi-accueil ? On y trouve des enfants dont les parents travaillent et d'autres dont les parents ne travaillent pas. Mais il y a un enjeu très important : celui de la régularité de l'accueil. S'il y a un contrat avec les familles, il y a un cadre et elles s'engagent à la régularité, un peu comme à l'école : si les enfants ne viennent pas régulièrement, cela nuit à leurs apprentissages. C'est la même chose pour nous au niveau de la petite enfance. Ce sont des lieux très importants où des choses se jouent et je ne supporte pas que la CAF puisse nous dire de faire de l'accueil occasionnel. Il faut lutter contre cela et convaincre les familles de l'importance de la régularité. » (professionnel de la petite enfance)

Si d'autres ne remettent pas en cause la pertinence de la régularité, ils la jugent, dans les faits, quasi-inapplicable :

« Sur la continuité éducative, la cohérence, je suis tout-à-fait d'accord mais la réalité de nos territoires c'est que les familles ont des besoins de socialisation et d'insertion qui ne sont pas réguliers. Les familles auxquelles on a à faire ne sont pas dans cette régularité car elles vivent dans l'incertitude permanente. Ce sont des familles qui, par définition, ne rentrent jamais dans des cases. Donc, on ne peut pas demander à la CAF d'être exigeante là-dessus. Cette souplesse est indispensable. » (professionnel de la petite enfance)

Enfin, pas de cohérence éducative sans parents. Comment les amener à réfléchir et progresser sur leur parentalité et leur rôle socialisateur ? Les parents sont-ils en mesure d'accompagner leurs enfants dans les meilleures conditions ? Avant même de penser aux collectifs, que se passe-t-il dans l'individualité et dans les foyers ?

Aussi, les participants interrogent la place des femmes dans une perspective d'égalité femmes-hommes. Pour eux, un travail reste à faire avec Pôle Emploi en direction des femmes qui se heurtent à des problèmes d'insertion professionnelle et de garde pour leurs enfants. Ce constat ne manque pas de poser la question de la mixité dans la parentalité et plus précisément de la place des pères :

« Quand bien même on a réussi à faire entrer l'enfant dans une crèche, que se passe-t-il pour les mamans quand elles se retrouvent chez elles, seules ? Comment on les accompagne ? » (animatrice socioculturelle)

La question du positionnement des professionnels se pose avec force et sous un jour nouveau, lorsque les valeurs et les normes d'une famille entrent sinon en contradiction, du moins en dissonance avec celles qui sont les leurs, au-delà de ce que l'institution encadre et régule. Autrement dit, quels impacts peuvent avoir sur l'enfant des discours éducatifs différents à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution ? L'enfant peut se retrouver au centre de deux univers de valeurs qui ne convergent pas.

Des professionnels peuvent aspirer, inconsciemment, à chercher à discipliner des enfants et des familles dans ce qu'ils se représentent comme les normes dominantes de la culture française d'éducation. Ici, la question de la sociologie et des profils des professionnels de la petite enfance peut être posée. Dans le prolongement, la question des interactions avec les parents est d'emblée posée. Par exemple, sommeil et alimentation sont des points de friction.

« Qu'est-ce que veut dire éduquer au sein d'une famille ? De garde, on est passé à accueil, puis maintenant à EAJE. Sont-ils des lieux d'éducation ? Si oui, qu'est-ce qu'on fait de la formation des professionnels ? Sont-ils en capacité de s'interroger sur ce qu'ils

font ? Sont-ils des éducateurs ? Ont-ils envie de l'être ? Comment on l'intègre dans leur formation parce qu'ils ne sont pas formés à cela. Quand ils rencontrent un parent et que vient à être posée, inévitablement, la question de l'éducation – parce que le parent dépose son enfant dans les bras d'un professionnel – à travers la continuité alimentaire, la continuité dans la relation à l'autre ? Quand la question se pose, elle peut faire conflit, elle peut être d'une grande violence : par exemple, mange-t-on de la viande ou pas ? Jusqu'où cela peut aller ? Comment l'institution, son projet éducatif, ses professionnels peuvent prendre en otage une famille autour de cette question de l'éducation ? Ma préoccupation est celle de la formation des professionnels de la petite enfance, leur capacité à se situer dans l'éducation en se posant la question : qu'est-ce que l'éducation pour moi, qu'est-ce que l'éducation pour les parents ? Il y a un déficit de formation au niveau de la place du parent. On est en principe co-éducateur, mais qu'est-ce que cela signifie ? » (professionnel de la petite enfance)

Enjeu de mixité et d'accueil de toutes les familles

L'ensemble des participants se pose la question des usagers des services de la petite enfance en distinguant deux publics inégalement traités : les parents qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Ces derniers font face à davantage de difficultés pour faire admettre leur enfant en crèche. En effet, les participants relèvent que les politiques publiques de la petite enfance se situent encore aujourd'hui davantage au niveau de la garde comme réponse aux besoins des familles qui travaillent (« c'est souvent le seul objectif qu'on mène », selon une responsable de service petite enfance), ce alors que l'insertion professionnelle des familles en difficulté relève d'un véritable enjeu.

« On sait très bien que les politiques n'ont pas pris en compte réellement l'enjeu de la petite enfance. Plus concrètement, dans ma commune où les populations qui viennent s'installer sont de milieux aisés pour la plupart, il y a aussi, en marge, toute une frange de la population qui est défavorisée, issue de l'immigration et qui a de grandes difficultés d'insertion. Or, on constate que les modes de garde que l'on propose pour le jeune enfant répondent très bien à des accueils réguliers. Mais pour des accueils occasionnels qui favorisent notamment l'insertion des parents, nous n'avons pas grand-chose. » (responsable d'un service petite enfance)

Aujourd'hui, lorsque les listes d'attente sont importantes pour attribuer des places en crèche, les municipalités ont tendance à privilégier fortement les familles actives pour ne pas les priver de mode de garde. Or, malgré les orientations de la CAF et d'un grand nombre de collectivités qui n'imposent pas de priorité pour les familles qui travaillent dans les places en crèche, dans la réalité, tout pousse les professionnels à favoriser ces dernières :

« Aujourd'hui, je suis très pessimiste, travailler auprès de la petite enfance devient de plus en plus difficile. On a des pressions des élus pour favoriser les parents qui travaillent. Or, dans la nouvelle prestation de service, il n'y a plus d'obligation de travail pour mettre les enfants en crèche, sauf qu'on a une telle pression qu'on doit laisser de côté les familles en difficulté pour favoriser celles qui travaillent. Il m'est même arrivé de recevoir des courriers de familles qui expliquaient ne pas trouver normal qu'elles n'aient pas de place en crèche alors qu'une autre famille qui ne travaille pas en a une, on a donc de la délation et ça devient de plus en plus compliqué pour tout le monde. » (responsable de service petite enfance)

Très souvent, les professionnels sont démunis face à ces orientations, implicites ou explicites, et tiraillés entre volonté de satisfaire les familles qui travaillent et celle d'être utile aux familles en manque de ressources et dont une place en crèche favoriserait la progression éducative de l'enfant :

« Sur la question des métiers, notre place en tant que professionnel : quel choix fait-on quand nos orientations vont plutôt vers les parents qui travaillent, qu'est-ce que cela veut dire pour l'enfant qui ne peut avoir de place en accueil collectif ? Les inégalités sociales s'accroissent entre enfants. J'ai vu des mamans pleurer, se sentir coupables de ne pas avoir de travail pour faire bénéficier leurs enfants d'un accueil collectif. » (directrice d'un lieu-structure occasionnel)

« Notre ville compte environ 700 naissances par an sur environ 26 000 habitants officiellement, ce qui est énorme. La ville est aussi riche dans sa diversité que compliquée du fait d'une grande précarité. Nous avons sept services qui nous permettent de proposer une diversité d'accueil mais on est aussi confronté à cette demande d'accueil occasionnel qui nous oblige à nous réinterroger sans cesse et à repousser les barrières des règlements. C'est important de pouvoir continuer de proposer des lieux d'accueil aux familles en difficulté. » (responsable de service petite enfance)

« L'enjeu c'est de ne pas priver d'un mode de garde les familles qui travaillent parce qu'elles en ont besoin, mais il nous faut aussi considérer un autre besoin qui est éducatif et qui est tout aussi prégnant pour les familles en difficulté en sachant que, dans nos politiques publiques, nous n'avons pas les moyens pour proposer des multitudes de places. Aujourd'hui, la préoccupation centrale est celle des politiques de la petite enfance qui sont à revoir. » (responsable de service petite enfance)

Et même lorsque des municipalités adoptent des orientations politiques favorisant l'accueil de toutes les familles, dans la pratique, les modes de vie et le capital culturel de ces dernières, selon les CSP, s'érigent comme deux critères qui fléchent socialement les demandes et opèrent une sélection des familles :

« On a mis beaucoup de choses en place pour réduire les inégalités et tendre vers l'accueil pour tous, mais on se rend compte que, sur nos trois structures, les populations vivant dans les quartiers vont toutes dans la crèche parentale sans qu'il y ait de sélection a priori. Après une rapide analyse, on se rend compte que toutes les familles qui ont les capacités financières de payer une assistante maternelle indépendante à l'extérieur vont demander la crèche collective, et toutes les mamans qui, de toutes façons n'ont pas les moyens, vont demander tous les modes d'accueil. Au final, même en ayant voulu réduire les inégalités, on se retrouve avec le collectif qui va être destiné à une population favorisée. Donc, on s'interroge beaucoup par rapport à cela. » (responsable de service petite enfance)

Dans cette complexité, il semble que, bien souvent, les professionnels des EAJE privilégient les familles qui travaillent et peinent encore à saisir la nécessité d'accueillir des enfants de familles sans emploi :

« Les élus et nous, ça ne nous pose aucun problème de valoriser une politique d'accueil pour tous mais nos personnels vivent très mal qu'on puisse accueillir des enfants dont les parents ne travaillent pas. » (responsable de service petite enfance)

Les professionnels ont bien souvent encore le sentiment d'être investis d'une mission : celle de permettre aux parents d'aller travailler – « et c'est ancré depuis des lustres ». La question des représentations des professionnels, des valeurs qui les façonnent, de leur posture est donc posée :

« Comment faire changer les mentalités d'une équipe par rapport à une maman qui ne travaille pas pour qu'elles évoluent dans leurs idées et arrêtent de penser que ces mamans prennent la place d'un autre ? C'est un jugement sur les familles. Par exemple, sur un temps de grève, je réduis les horaires et si j'ai une famille qui vient et qui ne travaille pas, j'ai l'équipe contre moi : « vous ne vous rendez pas compte, cette famille ne travaille pas et elle empêche une autre d'aller travailler. » Là, on nous a demandé de faire un règlement dans le cadre de la prestation de service unique et la CAF de l'Essonne nous a demandé d'écrire noir sur blanc sur le règlement qu'il n'y a aucune obligation de travail pour les deux parents. Les directrices de crèche m'ont dit : « tu l'enlèves ! » Je leur ai répondu que non parce que les règlements sont tamponnés et signés de la CAF. » (responsable de service petite enfance)

Comment travailler sur la parentalité et la continuité éducative quand les équipes ont un regard parfois condescendant ou fortement normatif à l'égard de certaines familles ? Les projets d'établissement sont-ils travaillés en associant les équipes ?

Un travail d'information et de formation des professionnels est à entreprendre. En-

core une fois, ces derniers se basent historiquement sur le concept de garde de l'enfant pendant que le parent va travailler sans tenir compte des mutations sociales depuis près d'une trentaine d'années, comprenant bien sûr des transformations familiales importantes et un environnement de crise qui accroît leur précarisation. Ainsi, les missions des professionnels de la petite enfance sont à actualiser. Or, les formations peinent encore à évoluer. Et il est aussi important de prendre en compte que la précarisation des nouveaux professionnels du secteur de la petite enfance, aujourd'hui sont plus fragiles socialement que ceux d'il y a 20 ou 30 ans.

Certains services de la petite enfance font alors le pari de la connaissance et de la conscientisation de leurs équipes afin de faire évoluer leurs représentations, notamment sur les familles précaires. L'analyse des pratiques et de situations précises reste l'outil le plus efficace : « A quelle situation suis-je confronté, quel est mon ressenti, mon vécu ? Et je le partage ». L'enjeu est ici de parvenir à faire travailler les équipes avec des familles qu'elles n'estiment pas, voire qu'elles peuvent juger « profiteuses d'un système ». L'objectif est, une fois de plus, pour ces services, de changer de paradigme en plaçant le curseur non plus uniquement sur la garde mais aussi sur l'éducatif. Ces démarches apparaissent comme nécessaires quand il est constaté que l'éducation est souvent considérée par les professionnels des EAJE comme une affaire intime et privée, d'ordre familial : « éduquer, c'est le rôle des parents », entend-on souvent de leur part.

« En somme, on a des professionnels qui ne bénéficient pas de formation en phase avec les missions qu'ils vont devoir accomplir et qui sont eux-mêmes dans un étayage psychologique et humain qui n'est plus le même en raison de cette fragilisation. Alors comment remotiver les équipes ? Je fais beaucoup travailler les équipes sur cette évolution sociétale parce qu'elles doivent être accompagnées dans l'analyse et la compréhension de leur malaise, de ce qui fait problème, même si on n'a pas de solution. Prendre conscience d'un mouvement de société qui nous dépasse. L'accueil de la petite enfance devient très lié au travail social et moi je travaille également avec les partenaires sociaux de la ville. Pour trouver sa place quelque part, encore faut-il être informé de son environnement et donc un certain niveau de connaissance de son environnement est nécessaire. Aujourd'hui, cela se traduit par un plan de formation au management des responsables d'EAJE car elles conduisent les équipes. Et j'anime des collectifs de responsables pour les faire réfléchir sur ce contexte. Mais les formations, ce serait plutôt une réflexion. Les responsables de crèches ne sont pas toujours les plus formés, mais quand on fait le pari de les laisser s'exprimer et de leur donner des clés de compréhension sur leur environnement, cela devient extrêmement riche. Moi, j'ai toujours trouvé les solutions en posant bien les problématiques et en planchant en équipe car on est plus pertinent à plusieurs. » (responsable de service petite enfance)

Face à ces constats, des participants envisageaient des projets innovants à l'échelle de leurs communes afin de tendre vers des dispositifs de prise en charge spécifique des familles qui se heurtent à des difficultés d'insertion professionnelle. Par exemple, une responsable de service petite enfance étudiait la possibilité, avec la CAF et la PMI, de créer une crèche d'insertion dans le cadre d'un dispositif qui mettrait en relation des assistantes maternelles indépendantes et des personnes en insertion. D'ailleurs, ce sont souvent les assistantes maternelles qui sont mobilisées dans le cadre de ces projets :

« On a lancé le projet « Asmat' un peu tôt un peu tard » en direction des familles qui ont des besoins atypiques, qui sont en formation, réinsertion, en cours d'alphabétisation. C'est lié aux horaires, ça peut être un peu tôt dans la journée ou le matin très tôt, et le soir très tard, ça peut être sur 15 jours, trois semaines comme deux mois. On travaille avec des assistantes maternelles indépendantes. La CAF verse la PAJE directement aux assistantes maternelles pour éviter aux familles d'avoir à faire à des problèmes financiers. » (responsable service petite enfance)

Sur l'attribution de place en crèche, la commune de Boussy-Saint-Antoine a entrepris depuis trois ans un travail sur les critères de placement pour les rendre « plus justes ». Le procédé consiste à attribuer des points en fonction de huit critères parmi lesquels les suivants : la fratrie, la famille monoparentale, l'âge des enfants, les forfaits ou encore la date d'inscription. Tous rapportent un certain nombre de points.

« Avant, le fonctionnement c'était premier inscrit, premier servi. Nous sommes une petite ville de 6 200 habitants avec un taux de population active de 77% et un taux de chômage de 6,2%. La question des familles qui ne travaillent pas reste très marginale. Mais on a quand même un niveau social qui baisse avec des revenus plus bas. » (responsable du service petite enfance de Boussy-Saint-Antoine)

Ici, la question qui se pose pour les participants est celle d'une concurrence grandissante entre service public et service marchand, le premier pouvant faire l'objet, dans certains territoires, de désengagements de collectivités dans son financement :

« La CAF et le département s'inscrivent dans un positionnement ambigu : d'une part, ils souhaitent favoriser l'égalité dans l'accueil, et d'autre part, ils nous demandent de renseigner des taux de remplissage facturés de 70% pour nous attribuer les subventions. Heureusement, il n'est pas encore préconisé de perte de subventions, c'est même le contraire : en dessous de 107% de ratio, on a une bonification, entre 107 et 112 on n'en n'a moins, et au-delà de 112 on n'en n'a plus. Mais on ne touche pas au taux de subvention. Il n'empêche que les politiques de la CAF nous font faire le grand écart : d'un côté, ils nous disent : « répondez au mieux aux besoins des familles », sans mettre

de condition de rentabilisation des établissements, et à côté de cela, ils nous poussent à cela. Cela nous pousse à mettre en place des contrats d'accueil pour les familles qui sont censés répondre au mieux à leurs besoins. Donc, on ne devrait pas dire aux familles : « prenez un contrat important ». Nous savons que les familles qui ne travaillent pas vont être moins assidues que les familles qui travaillent. Les Villes qui jouent le jeu de donner des places aux parents en insertion se voient sanctionnées parce que ce ratio facturé au réel est sanctionné. Il y a là une grande incohérence, non pas par rapport à la mesure prise mais par rapport au terrain. Au final, avec nos moyens financiers, comment répondre à tous les besoins ? C'est notre préoccupation quotidienne. Et le cadre des financements des collectivités est de plus en plus contraint. » (responsable de service petite enfance)

« On en est aujourd'hui à faire des fermetures de services parce qu'il y a un désengagement du Conseil général et un désengagement de la CAF : notre crèche familiale, elle va sauter. Ce qui me fait peur, c'est qu'on va vers le privé. » (responsable de service petite enfance)

Enjeu de la relation du public petite enfance à la réussite éducative où la relation aux parents est souvent mise en avant sans toujours déboucher sur des actions concrètes

Un certain nombre de participants au cycle étaient des professionnels œuvrant dans le cadre des Programmes de réussite éducative (PRE). Tous sont interpellés sur la prise en charge de la petite enfance et aspirent à développer des passerelles entre leurs actions et ce public dans le cadre d'une continuité éducative.

« J'accompagne des enfants des écoles maternelles. On a pour objectif de réfléchir aux problématiques et aux attentes de la petite enfance pour construire des accompagnements adaptés aux familles et aux enfants. » (référent de parcours de réussite éducative)

Plus largement, dans le cadre de la politique de la ville apparaît une montée en puissance des questions liées à la parentalité, ce qui, comme le relève une participante au cycle de qualification, chef de projet politique de la ville de sa commune, dessine trois grands enjeux à prendre en compte :

« Trois enjeux me paraissent importants : dans le cadre de la réussite éducative, on s'aperçoit que le soutien à la parentalité est de plus en plus prégnant dans les parcours qu'on met en place. Ensuite, il y a la question des modes de garde comme outil de cohésion sociale et de participation des parents dans les actions. Enfin, il y a l'intégration de cette question dans les futurs contrats de ville qui vont supposer de savoir distinguer ce qui relève du droit commun et ce qui doit être pensé spécifiquement ; pour le secteur de la petite enfance, on a du mal à faire la différence. » (chef de projet politique de la ville)

La plupart des participants observent des demandes diverses émanant des saisines du PRE se rapportant à la parentalité et à la petite enfance, sans pouvoir identifier les problématiques et les enjeux :

« Depuis peu, les écoles inscrivent, dans le dispositif PRE, de plus en plus d'enfants d'école maternelle. Le terme de petite enfance est donc un terme qui ne me parle pas vraiment parce que j'ai surtout été amenée à travailler avec des jeunes. Quand on parle de petite enfance, qu'est-ce que l'on veut dire ? Quand les parents viennent vers nous, j'aimerais pouvoir leur apporter quelques réponses en vue d'un accompagnement adapté, et pour cela il faut que je connaisse mon sujet. » (coordinatrice PRE)

Une coordinatrice PRE reprenait, au moment du cycle, le pilotage d'une action partenariale, avec diverses associations, sur les problématiques langagières avec les parents et les petits enfants. Aussi, la petite enfance tend à s'imposer comme une priorité dans sa ville où il s'agit de l'ériger comme un axe-clé dans cette commune défavorisée de l'Essonne.

De manière générale, nombre de projets se développent dans le cadre des PRE qui permettent une coordination d'acteurs dans le cadre de partenariats divers :

« On a mis en place le projet « 1, 2, 3 école » pour faire le lien entre petite enfance et école maternelle. On propose, au sein de l'école, une matinée autour d'un petit déjeuner aux parents qui vont y mettre leurs enfants. Ce n'est pas un moment Education nationale parce que le but c'est de permettre aux parents de poser toutes les questions qu'ils souhaitent. On mène ce projet avec la Réussite éducative et les animateurs périscolaires, les ATSEM et le service éducation de la Ville. Au départ, ce temps n'était réservé qu'aux parents des crèches avant qu'on décide de l'ouvrir à 300 familles. » (responsable de service petite enfance)

En guise de conclusion : une réflexion à poursuivre...

Le cycle de qualification « La petite enfance des quartiers populaires à l'épreuve des inégalités » était une première pour le CRPVE. Les participants ont fait part de leur intérêt pour cette initiative trop rare, selon eux, dans le secteur de la petite enfance. Les motivations des participants étaient diverses mais convergeaient toutes vers une meilleure connaissance du public et la recherche d'une dynamique de réseau sur cette question.

« Quand les parents viennent vers nous, j'aimerais pouvoir leur apporter quelques réponses en vue d'un accompagnement adapté. Pour cela, il faut que je connaisse mon sujet. » (coordinatrice PRE)

« Nous sommes amenés à mener des projets en direction des enfants et des parents sur l'éducation à la santé. La connaissance du public nous est nécessaire pour essayer d'être le plus juste possible. L'objectif de cerner les besoins spécifiques de la petite enfance en quartier prioritaire m'intéresse particulièrement. » (chargée de mission en éducation pour la santé)

« Ma ville est une ville en difficulté où la petite enfance est un enjeu. Je viens me conforter dans mes idées et mes certitudes pour convaincre le politique de cet enjeu. » (responsable de service petite enfance)

Face aux mutations sociales, penser la prise en charge éducative de la petite enfance dans les quartiers prioritaires est une véritable nécessité. La petite enfance est un investissement éducatif sinon le plus rentable, au moins des plus rentables. Or, ce public est souvent ignoré des politiques publiques éducatives et de la politique de la ville.

Il s'agit là d'une question qui méritera de nouveaux échanges et approfondissements...

Bibliographie sélective

Articles

Ananian S. et Robert-Bobée I., *Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007*, DREES, Etudes et résultats n° 678, février 2009 : tableau 1, p. 4.

Batista A et Le Normand M-T, *Etude des productions langagières d'enfants âgés de 17 à 41 mois et issus de quartiers défavorisés. Evaluation des capacités langagières des sujets selon l'âge*, LIDIL, Grenoble : PUG.

Ben Jelloul M. et Schaff C., *Réformer la politique familiale. Pourquoi et pour qui ?*, Revue de l'OFCE, Débats et politiques, 122, 2012

Zorman M., Duyme M., Kern S., Le Normand M.-T., Lequette C., Pouget G., *Parler bambin, un programme de prévention du développement précoce du langage*, A.N.A.E., n° 112-113, mai-juin 2011.

Rapports et ouvrages

Bigras, N. et Japel, C. (2007), *Vers une définition écologique de la qualité*, in N. Bigras et C. Japel (Éds.), *La qualité dans nos services de garde éducatifs à la petite enfance : la définir, la comprendre, la soutenir*, Presses de l'Université du Québec

Cour des comptes. (2013), *L'accueil des enfants de moins de 3 ans : une politique ambitieuse, des priorités à mieux cibler*

Harms T, Clifford R.M., Cryer D. (1998), *Échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire (21/2 à 5 ans)*, traduction de Madeleine Baillargeon et Hélène Larouche, Presses de l'université du Québec

Haut Conseil de la Famille (2010), *L'investissement de la Nation en direction des familles*

Heckman (2013), *Giving Kids a fair Chance*, The MIT Press

Japel C. et Tremblay R. (2005), *La qualité, ça compte !*, Rapport de l'Institut de recherche en politiques publiques

OCDE (2013), Rapport Petite Enfance, Grands Défis, *Taux d'accueil des enfants de moins de 3 ans en établissement collectif*

UNESCO (2010), *Early childhood care and education regional report, Europe and North America*

Thollon-Behar M.P (2010), *Évaluer l'accueil au moyen d'un outil standardisé. Les échelles d'évaluation de l'environnement : intérêt, caractéristiques, applications*, in La qualité de l'accueil : quel défi aujourd'hui ?, Éditions Érès

Versini D, Madignier PY (2012), *Pour une politique de l'enfance au service de l'égalité de tous les enfants*, Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale



CHAFIK HBILA est sociologue à Jeudevi (jeudevi.org), formateur et enseignant à l'Université (Ecole des hautes études en santé publique et Université de Pays de la Loire sud). Spécialiste des questions de jeunesse et de la politique de la ville, il est chercheur associé au Centre de recherche sur les politiques européennes de l'Université de Rennes 1 et chercheur associé à la Chaire de jeunesse sur les questions de jeunesse de l'EHESP – Rennes. De 2008 à 2012, il a travaillé au sein de RésO Villes, centre de ressources politique de la ville des régions Pays de la Loire et Pays de la Loire.



LE CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE

Le CRPVE, association créée en 2001, est né d'une volonté commune du conseil général de l'Essonne, de l'État et des réseaux de professionnels. Avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations, et du Conseil régional d'Île-de-France, il constitue un espace de qualification et d'échanges d'expériences, et diffuse l'information nécessaire aux professionnels.

Le CRPVE s'inscrit dans le réseau constitué de vingt centres de ressources politique de la ville, animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires.

Le CRPVE s'adresse aux acteurs de la politique de la ville (agents des collectivités locales et des services de l'État, élus, travailleurs sociaux, représentants associatifs...) et aux professionnels relevant de services de droit commun qui exercent dans les quartiers en politique de la ville de l'Essonne, mais aussi des départements limitrophes dépourvus de centre de ressources : la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et les Yvelines.

Définies par le cadre de référence national État/Centres de ressources politique de la ville, les missions du CRPVE s'articulent autour de deux pôles : le pôle Formation/Qualification et le pôle Diffusion de l'information/Publication.

PÔLE 1 FORMATION/QUALIFICATION

Son objectif est de permettre aux professionnels, dans une logique d'échange, d'acquérir des connaissances, de maîtriser les méthodes et les outils opérationnels.

Modalités de mise en œuvre

- ❖ La mise en place de programmes et cycles de formation pour les professionnels de la politique de la ville et du droit commun
- ❖ La mise en place de groupes de travail qualifiants et comités de pilotage de projets
- ❖ La mise en réseau et la participation aux réseaux des acteurs de la politique de la ville
- ❖ L'organisation de temps d'échanges (journées d'information et de réflexion, débats d'actualité, projections-débats, expositions)
- ❖ L'accompagnement de projets des associations des quartiers prioritaires
- ❖ La réalisation de recherche-actions

Les thématiques investies

- ➔ Politique de la ville
- ➔ Habitat / Logement / Cadre de vie
- ➔ Questions éducatives / Réussite éducative
- ➔ Santé et santé mentale
- ➔ Développement économique
- ➔ Lutte contre les discriminations
- ➔ Immigration / Intégration / Interculturalité
- ➔ Égalité femmes-hommes et situation des femmes dans les quartiers
- ➔ Culture

PÔLE 2 DIFFUSION DE L'INFORMATION/PUBLICATION

Sa mission est de formaliser les connaissances produites par les professionnels et les chercheurs, et d'en organiser l'accumulation sélective par une démarche de capitalisation de ressources. Il a également pour objet prioritaire la diffusion de l'information (actualités de la politique de la ville, activités du CRPVE...).

Modalités de mise en œuvre

- ❖ L'animation du site www.crpve91.fr
- ❖ La réalisation de publications
- ❖ La réalisation d'une démarche de capitalisation d'expériences
- ❖ La gestion de l'information et de la communication à travers la newsletter Expression Ville
- ❖ La gestion d'un espace documentaire

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne

Maison Départementale de l'Habitat
Boulevard de l'Ecoute-S'il-Pléut
91000 Évry

Tél. : 01 64 97 00 32

Plus d'informations sur :
www.crpve91.fr

